



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tchad

Question écrite n° 59402

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc s'interroge aupres de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur les raisons qui conduisent a un renforcement de la cooperation militaire avec le Tchad qui se traduit par la nomination d'un delegue militaire et la presence d'un conseiller militaire et de plusieurs officiers detaches aupres de chaque commandant de region. Il lui demande les consequences que cette situation peut engendrer sur le plan interne tchadien.

Texte de la réponse

Reponse. - Le renforcement de notre cooperation militaire avec le Tchad repond essentiellement a un besoin d'assistance et de conseil. Il s'agit d'aider le gouvernement du Tchad a restructurer ses forces armees et a mener a bien la formation des soldats et des gendarmes, tout en reduisant peu a peu les effectifs de cette armee qui reste trop nombreuse et trop couteuse pour les finances de l'Etat tchadien. La presence de militaires francais detaches aupres de l'armee tchadienne doit encourager une bonne application des decisions de restructuration prises par le gouvernement du Tchad. Ces efforts de la France, approuves par tous les tchadiens, ne sont pas susceptibles d'avoir des effets negatifs sur le plan interieur mais doivent permettre, au contraire, a ce pays de disposer d'un outil militaire mieux forme au service de la nation.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59402

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2853